

AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél (33) 02.96.01.62.26 - Fax (33) 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

Site internet : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 804C - D. Ex. 53.22.001.6222

N° TVA Intracommunautaire FR 13348494196

CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE - niveau III **EN CONTRAT DE PROFESSIONALISATION**

du 4 octobre 2010 au 2 octobre 2011

DÉFINITION DE L'ALTERNANCE

La formation a une durée de 52 semaines (1 820 heures) dont :

- **17 semaines** (595 heures) en **CENTRE de FORMATION**, consacrées aux cours, travaux pratiques, visites d'installations, ateliers ainsi qu'aux contrôles des acquis en formation.
- **35 semaines** (1 225 heures) en **ENTREPRISE AVICOLE**, consacrées à la mise en pratique des acquis en Centre et à l'apprentissage du métier.

Cette formation de niveau III permet d'acquérir une spécialisation en aviculture afin d'exercer une activité technique ou technico-commerciale dans l'un des segments de la filière avicole (sélection, reproduction, production, abattage, transformation) ou connexe à la filière (fabricants d'aliments, bâtiments et matériels, laboratoires pharmaceutiques ou d'analyses, entreprises agroalimentaires...), organisation professionnelle.

DÉROULEMENT DU STAGE (les dates peuvent être modulées en fonction des besoins des entreprises)

1° Les cours et travaux pratiques débuteront au CENTRE de FORMATION

Le lundi 4 octobre 2010 et se termineront le dimanche 2 octobre 2011.

Les horaires des cours sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h45 à 17h15. Des travaux pratiques, visites et contrôles continus de connaissances pourront, cependant, avoir lieu en dehors de ces horaires.

Les apprentis doivent se munir des éléments nécessaires à la prise de notes et disposer impérativement de deux combinaisons de travail (lavables) pour les visites et travaux pratiques. En cas de carence, une solution payante sera proposée à l'apprenti.

2° La période en ENTREPRISE

Aura lieu en alternance avec les cours en Centre. Le calendrier précis de l'alternance est remis le jour de la rentrée à l'apprenti. Cette formation en entreprise donne lieu à la rédaction d'un rapport à adresser au Centre de formation en août 2011, délai de rigueur, pour qu'il soit procédé à sa notation. La soutenance orale aura lieu en septembre 2011.

Les stagiaires rechercheront eux-mêmes un tuteur, dans une entreprise de la filière avicole. Le Centre de Formation peut faciliter cette recherche en leur mettant à disposition une liste d'entreprises susceptibles de les accueillir.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Diplômes** : Les candidats devront être au minimum titulaires d'un diplôme Bac + 2 (BTS PA, ACSE, biologie, ...). Une dérogation pourra être toutefois accordée à des candidats de niveau IV (Bac, BTA, CCTAR) qui justifieront d'une activité professionnelle avicole de 2 ans minimum.
- **Entretien - Test** : Un entretien de motivation est proposé à chaque candidat ainsi que, selon les dossiers, des tests d'évaluation des pré-requis.

ACCEPTATION DES CANDIDATURES

Le Conseil pédagogique du Centre procédera de mai à septembre 2010 à un examen des dossiers de candidatures complets ; il établira la liste des candidats retenus dans la mesure des places disponibles ainsi qu'une liste complémentaire de candidats, pour lesquels la décision d'acceptation pourra être subordonnée à des déflections éventuelles. Tous les candidats seront informés de la décision les concernant.

FRAIS DE FORMATION

Candidats ayant un contrat de travail ou une prise en charge par un organisme tiers

La participation au stage fera l'objet d'un contrat de formation établi entre l'employeur et/ou le salarié et/ou le fonds d'assurances formation (FAFSEA, AGEFOS, OPCA...).

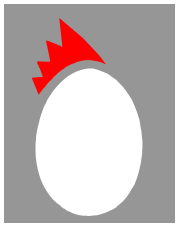
- **Frais de formation** : 5 440 €

RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

L'entreprise d'accueil versera au minimum une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC ou de la convention entreprise plus favorable au stagiaire.

- **Le candidat a moins de 21 ans**, le salaire est équivalent à 65 % du SMIC.
- **Le candidat est âgé de 21 à 25 ans**, le salaire est équivalent à 80 % du SMIC.
- **Le candidat a plus de 26 ans**, le salaire est équivalent à 100 % du SMIC.

Le stagiaire doit pourvoir lui-même aux différents frais liés à sa formation : hébergement, assurances obligatoires ou autres dépenses occasionnées par la participation à la formation. (Le Centre de formation peut adresser, sans engagement, un devis estimatif de ces frais annexes).



AVIPOLE FORMATION

Zoopôle Les Croix – Rue Camille Guérin - 22440 PLOUFRAGAN

Tél (33) 02.96.01.62.26 - Fax (33) 02.96.01.51.80

e.mail : contact@avipole-formation.fr

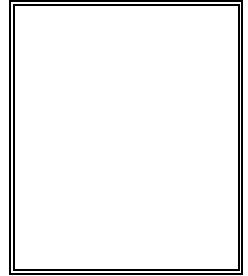
Site internet : www.avipole-formation.fr

Siret 348 494 196 000 10 - APE 804C - D. Ex. 53.22.001.6222

N° TVA Intracommunautaire FR 13348494196

CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE EN CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

du 4 octobre 2010 au 2 octobre 2011



↪ Melle Mme Mr **NOM** : _____ **PRENOM** : _____

Né(e) le [] [] 19 [] Age [] à commune _____ Dpt [] []

Nationalité : _____ Pays d'origine : _____ Tél : _____

Portable : _____ Fax : _____ E-mail : _____

↪ **ADRESSE** : n° rue ou lieu dit : _____

Ville : _____ C. Postal [] [] Pays : _____

↪ **SITUATION DE FAMILLE** : Célibataire : Marié(e) : Divorcé(e) :

↪ **SITUATION MILITAIRE** : Service accompli : Non accompli : Exempté :

↪ **PROTECTION SOCIALE** M.S.A. n° [] [] [] [] [] [] clé [] []

S.S. n° [] [] [] [] [] [] clé [] []

Autres assurances n° [] [] [] [] [] [] clé [] []

↪ **FORMATIONS INITIALE ET PROFESSIONNELLE** Votre n° étudiant* :

*Numéro d'Existence (INE), le demander auprès de votre Etablissement d'origine

Année	Etablissement	Diplôme obtenu	Niveau obtenu

↪ **FORMATION CONTINUE ANTERIEURE** (dates, objectifs)

↪ **AUTRES REFERENCES SOCIO-CULTURELLES** (facultatif : expérience diverses, loisirs)

👉 **STATUT AVANT L'ENTREE EN STAGE**

➤ **ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES** (à remplir impérativement pour la totalité) :

dates début	fin	durée	Profession, adresse de l'employeur
du au		=	mois _____
du au		=	mois _____
du au		=	mois _____
du au		=	mois _____

➤ SITUATION ACTUELLE : _____

👉 **AVEZ-VOUS DES CONTACTS AVEC UNE ENTREPRISE ?**

Oui Non

Si oui,
Adresse de l'entreprise d'accueil : _____

Tél : _____ Fax : _____ e.mail : _____

👉 **COMMENT AVEZ - VOUS CONNU NOTRE CENTRE DE FORMATION ?**

- Presse
- Entourage
- Votre établissement
- Autre, précisez :
- Salons agricoles

VOTRE PROJET

Métier :

A – Quels sont vos objectifs sur le plan professionnel ? (Activité technique, commerciale, de production...)

B – Pourquoi avez-vous choisi de suivre cette formation ? Précisez vos attentes et vos motivations.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- photocopie intégrale du livret de famille
- photocopie carte service national
- 2 photos d'identités récentes
- copie du diplôme le plus élevé
- ou certificat de scolarité (niveau)
- photocopie carte d'immatriculation SS ou MSA
- ou attestation assurances agricoles
- Carte de séjour comme travailleur" (pour les étrangers)
- Copie du contrat d'assurances (pour les étrangers)
- N° INE (le demander auprès de votre Etablissement d'origine)
- 6 timbres poste au tarif en vigueur

-
- Je sollicite mon inscription après avoir été informé des différentes modalités relatives au recrutement.
 - Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage si ma candidature est acceptée, à participer à tous les exercices d'enseignement qui seront dispensés au cours de cette formation.

Fait à _____ Le _____

Signature

N. B. Ce dossier est à retourner au Centre accompagné des pièces justificatives (tout dossier incomplet ne sera pas retenu), suffisamment affranchi, pour le 15 septembre 2010 au plus tard. (Une rentrée tardive peut être envisagée mais toutefois impérativement avant le 31 novembre 2010).

AVIPOLE FORMATION
Zoopôle Les Croix
Rue Camille Guérin
22440 PLOUFRAGAN
Tél (33) 02.96.01.62.26
Fax (33) 02.96.01.51.80
e.mail : contact@avipole-formation.fr
Site : www.avipole-formation.fr

HÉBERGEMENT et RESTAURATION

AVIPOLE FORMATION dispose d'un certain nombre d'adresses de chambres, studios meublés chez l'habitant, de gîtes situés à proximité du Centre de formation et qui peuvent être communiquées aux candidats intéressés. Enfin, du lundi au vendredi, les apprentis peuvent déjeuner, à leur charge, dans un restaurant d'entreprise proche du Centre.

A noter que le Conseil Régional de Bretagne allouera à chaque apprenti une indemnité forfaitaire (300 à 500 € annuelle selon l'âge) couvrant ainsi une partie des frais de transport, d'hébergement et de restauration

PROGRAMME GÉNÉRAL DU STAGE A PLOUFRAGAN

1° Période en Centre :

Un programme détaillé sera remis à chaque apprenti à l'entrée en formation.

Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques (bâtiments d'élevage, hall technologique, laboratoire) et de visites d'élevages et d'entreprises de la filière avicole.

Domaine socio-économique	Domaine scientifique	Domaine technique
<ul style="list-style-type: none">- Les marchés avicoles- Organisation de la filière- Economie – Gestion- Sociologie rurale- Communication	<ul style="list-style-type: none">- Anatomie – physiologie- Sélection- Alimentation- Hygiène - Prophylaxie- Pathologie- Qualité des produits- Environnement – Bien-être	<ul style="list-style-type: none">- Bâtiments avicoles- Production d'œufs à couver- Elevage de volailles de chair classique, bio, label- Production d'œufs de consommation classique & alternative

Les cours sont dispensés par :

- Les ingénieurs d'AVIPOLE FORMATION
- Les scientifiques de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) du ZOOPOLE
- Des professionnels spécialistes des filières avicoles

2° Période en Entreprise :

- Elle doit permettre à l'apprenti, de comprendre l'organisation technico-économique de la filière avicole ainsi que les enjeux qui en découlent. Par ailleurs, elle permet à l'apprenti de s'imprégner du monde du travail et des activités liées au métier de Conseiller Avicole et de mettre en pratique les connaissances et les compétences acquises au centre.
- L'apprenti, en concertation avec son tuteur, choisit un thème d'étude qu'il explicite et développe à l'intérieur d'un rapport qui sera soutenu oralement en septembre 2011.

ÉVALUATION DES ACQUIS - DIPLOME

L'évaluation des connaissances acquises est faite sur la base :

- Des contrôles continus : devoirs écrits ou oraux, rapports de visites. Deux notes successives à 6/20 peuvent motiver le renvoi de l'apprenti.
- De l'examen de fin de formation
- Du rapport de formation et de sa soutenance

Le déroulement de l'examen ainsi que la tenue du jury de fin de formation sont placés sous le contrôle du président de jury qui délivre en fonction des résultats obtenus :



Le « TITRE DE CONSEILLER D'ELEVAGE AVICOLE »

Enregistré au RNCP (nsf 212p) par arrêté publié au JO du 18 novembre 2005.

. aux apprentis qui auront obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20.



Un « Certificat des Techniques Avicoles »

. est attribué aux apprentis ayant obtenu une moyenne comprise entre 10 et 12/20



Un « Certificat d'assiduité »

. est attribué aux apprentis ayant obtenu une moyenne inférieure à 10/20.